FRC f1900.1

LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ OU LA MORT.

Case
Folio
FRC
26493

COMPTE MORAL
ET
POLITIQUE

De Gabriel-Étienne BASSEREAU, Administrateur du Département d'Indre et Loire, à la Société Populaire Révolutionnaire de Tours.

JE suis né en juin 1763 ; n'ayant aucune fortune ; j'ai été élevé par ma famille, tant du côté paternel que du côté maternel.

En 1779, j'ai entré, en qualité de clerc, chez le citoyen Bailly, alors procureur, j'y ai demeuré jusqu'en 1788. Pendant ces neuf années, j'ai montré que j'étois né pour la liberté. Les despotes qui occupoient des places aux bureaux sous l'ancien régime, ont éprouvé de ma part de la résistance à leur oppression, et du mépris contre leur insolence.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Au mois d'avril 1788, j'ai acheté une charge de procureur au ci-devant baillage de Tours. Je ne m'y suis fait recevoir qu'en janvier 1789. Mon état sur lequel je fondois mon existence, celle de ma femme et de mes enfans, a été supprimé, et les sommes que j'ai reçues pour la liquidation de mon office, n'ont pas à beaucoup près suffi pour en payer le prix.

Lors des assemblées pour la rédaction des cahiers et pour la nomination à l'assemblée constituante, j'ai exprimé mon vœu pour la suppression des privilèges, etc.

Aussitôt la nouvelle de la chûte de la bastille, ce monument de la tyrannie, j'ai assemblé mes amis et je leur donnai un dîner en signe de joie.

En 1789, le 23 juillet, j'arborai le quinzième la cocarde tricolore, quoique les échevins d'alors eussent fait défense de la porter, je ne voulus pas la quitter.

Au premier signal du port d'armes dans toute la France, je me suis armé et ai fait mon service dans la compagnie du quartier, jusqu'en 1791, époque de la formation d'une compagnie de chasseurs.

Au mois d'août 1789, on éprouva à Tours une disette affreuse en grains; cette disette étoit le fruit de spéculations avides. On fit un appel aux jeunes gens, pour se répandre dans les campagnes à l'effet de procurer des subsistances à la commune de Tours qui étoit sur le point de se soulever; je fus le premier à envoyer les trois jeunes gens qui demeuroient chez moi.

Depuis le mois de décembre 1789, jusqu'en mai 1790, j'ai été affligé d'une maladie grave; à peine rétabli, j'ai pris chez moi un instituteur qui m'a démontré l'exercice, ainsi qu'aux trois jeunes gens qui m'aidoient dans mes travaux.

Quelques citoyens s'étant exercé comme moi au maniment des armes, nous nous réunîmes dans le jardin du collège, pour nous former en compagnies et faire toutes les évolutions militaires.

En 1791, on forma une compagnie de grenadiers et une compagnie de chasseurs, je m'enrollai un des premiers dans cette dernière, où je fis mon service avec zèle, exactitude et civisme, jusqu'en 1792, époque à laquelle le département a supprimé cette compagnie.

Peu de jours après la suppression des chasseurs, mes concitoyens m'ont nommé lieutenant dans la compagnie de ma section.

Depuis le commencement de la révolution, je n'ai cessé de développer les principes d'un homme véritablement libre et d'un citoyen qui ne respire que pour sa patrie.

Dès le deux décembre 1790, j'ai été reçu à la société populaire de Tours, on ne m'y a jamais vu dévier du sentier de la révolution; j'ai toujours provoqué ou adopté toutes les grandes mesures de salut public qui ont amené et qui consolideront la république.

En décembre 1792, mes concitoyens m'ont appelé aux fonctions de substitut du procureur de la commune; je les ai exercées jusqu'au 24 frimaire, époque de l'épuration des autorités constituées de Tours.

Lors de l'épuration, mes concitoyens m'ont indiqué à Levasseur et à Guimberteau, représentans du peuple, pour agent national, au lieu et place de Senard dont ils ont demandé la suppression, n'ayant pas leur confiance.

J'ai rempli les fonctions tant de substitut que d'agent national avec zèle, exactitude et civisme. Pendant mon

exercice, je n'ai cessé de professer les principes révolutionnaires, et ai montré l'amour le plus ardent pour la liberté. Tous mes concitoyens m'en ont à chaque moment témoigné, leur reconnoissance.

Au mois d'août 1792, on forma un troisième bataillon dans le département d'Indre et Loire, j'armai un volontaire de ce bataillon.

A la mort de Capet, l'administration de département s'assembla pour féliciter la convention sur ce grand acte de justice, je m'y réunis pour participer de cœur à l'adresse qui fut faite.

La société populaire a fait semblable adresse d'adhésion à la mort du tyran ; je l'ai votée et signée.

Le 11 avril 1793, j'ai procédé au désarmement des gens suspects, suivant les procès-verbaux déposés au secrétariat de la municipalité.

Le 7 mai de la même année, l'administration de département d'Indre et Loire craignant l'invasion des brigands, après la déroute de Saumur, occasionnée par la trahison de Quétineau, arrêta qu'une commission seroit formée de membres pris dans les diverses autorités constituées de Tours, pour prendre les grandes mesures que dictoient les circonstances, et desquelles dépendoient le salut de la république. Je fus nommé un des commissaires de Tours qui assistoit à la séance. La république entière sait avec quelle efficacité la commission envoyée à Chinon a opéré. Tallien, président actuel de la convention, et tous mes collègues peuvent rendre compte de l'énergie avec laquelle je me suis conduit dans cette mission périlleuse. C'est la commission de Chinon qui a dénoncé Cara ; c'est la commission de Chinon qui a fait arrêter Quétineau, et ces deux scélérats ont porté leurs têtes coupables à l'échaffaud.

Quelques jours après le retour de la commission de Chinon, arriva la déroute affreuse de Saumur, où commandoient les Ronsin et les Rossignol. Tallien et les représentans du peuple formant la commission centrale à Tours, envoyèrent des délégués dans les districts, à l'effet de faire partir la force armée et prendre les grandes mesures que le salut public commandoit; je fus encore choisi pour leur délégué dans le district d'Amboise; les autorités constituées d'Amboise, attestent les moyens salutaires que j'ai employés.

Le 8 juin 1793, (vieux style) toutes les autorités constituées de Tours, se sont réunies à l'administration du département, on proposa dans l'assemblée de féliciter la convention sur les journées du 31 mai, 2 et 3 juin les opinions furent divisées, on procéda à l'appel nominal, et je répondis que *j'adhérois* aux mesures prises par la convention nationale, qui depuis trop long-temps étoit agitée par des traîtres, dont nous devions êtes purgés.

Lorsque le comité de salut public a demandé aux sociétés populaires et aux administrations de district la liste des citoyens patriotes, propres à remplir des fonctions dans un gouvernement révolutionnaire, j'ai été indiqué au comité de salut public, pour remplir des missions civiques.

La société populaire a arrêté au mois de brumaire, qu'elle exprimeroit son vœu sur les fonctionnaires publics qui méritoient d'être conservés; à l'appel nominal et après des interpellations faites à tous les membres de la société et à tous les citoyens des tribunes, on vota ma conservation à l'unanimité.

Lors du scrutain épuratoire de la société populaire fait par Levasseur et Guimberteau, j'ai également été conservé membre à l'unanimité.

Guimberteau représentant, du peuple dans les départemens d'Indre et Loire, et Loir et Chêr, a crée le 25 brumaire, une commission militaire pour juger les contre-révolutionnaires, il m'a nommé un des membres de cette commission, sur l'indication de la société populaire, mes collègues m'ont choisi pour les présider, tous mes concitoyens sont témoins de la sévérité avec laquelle j'ai puni les ennemis de la patrie, et de la conduite que j'ai tenue envers l'innocent opprimé; il n'a pas été rendu un seul jugement qu'il n'ait eû l'approbation de la masse du peuple de Tours.

A l'époque où la commune de Tours étoit menacée par les rébelles, après leur passage de la Loire, je fis prendre l'arrêté d'établir la guillotine sur la place nationale, vis-à-vis le pont, et de juger en face des rébelles, au pied de l'arbre de la liberté, tout citoyen qui proposeroit de capituler avec les rébelles.

Une place d'administrateur du département s'est trouvée vacante, par l'admission de Vau Delaunay à la convention nationale, j'y ai été nommé par Guimberteau, encore sur l'indication de la société.

Je me suis présenté à toutes les assemblées primaires depuis la révolution, je n'ai donné mon vœu que pour les patriotes.

Dans toutes les fêtes publiques, consacrées au triomphe de la liberté, on m'a toujours vu arriver un des premiers, et y expliquer les principes de la révolution.

Tant que les subsistances ont été abondantes, je me suis fait un plaisir de nourir tous les défenseurs de la patrie qui ont logé chez moi, ils ont couché dans le meilleur lit de ma maison.

Je ne ferai point le calcul de tout ce que j'ai donné

depuis la révolution, un bon citoyen doit se priver de son superflu pour ses frères d'armes et ses frères indigens.

J'ai obtenu un certificat de civisme à la commune de Tours, approuvé aux administrations de district et de département et visé au comité de surveillance révolutionnaire.

Les représentans du peuple en commission à Saumur, ont arrêté la fermeture des sociétés dites littéraires; Senard, alors procureur de la commune, ne voulut pas exécuter cet arrêté, c'est moi qui l'ai mis à exécution avec le citoyen Goudon Notatile; les procès-verbaux que j'ai rédigé à cet égard, sont déposés au secrétariat de la municipalité.

Quand à ma moralité, mes concitoyens me rendent la justice qui m'est due en me considérant comme bon fils, bon mari, bon père et bon ami. La probité dont je me suis tonjours fait un devoir, tant dans mon état que dans toutes les fonctions que j'ai remplies, n'a jamais été attaquée par qui que ce soit; la confiance dont j'ai toujours été environnée en est la garantie.

Tours, le 14 *Germinal l'an* 2 *de la République Française, une et indivisible.* Signé, *BASSEREAU.*

Tous les faits contenus au présent compte, sont justifiés par les pièces que j"ai à l'appui.

A Paris, De l'Imprimerie de Massot, rue des Victoires-Nationales, No. 5.

f B